

# COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de PADIRAC

DU 09 /11 /2016

Le Mercredi 09 Novembre 2016 à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Padirac, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre CHAMAGNE le Maire.

Membres présents : CHAMAGNE Pierre, DELFAURE Patrick, LASSUS Pierre, BARBIÉ Damien, BLANC Mathilde, COURTIOL Marie, GUÉDÉ Luc, LESCALE Cyril, THALAMAS Bernard.

Absents : BRODA Annie, VANDERBORGHT Ann.

Secrétaire de Mairie : Marie COURTIOL

## **1/ Approbation du PV du conseil Municipal du 26/10/2016** que chacun avait reçu au préalable

Approbation à l'unanimité

## **2/ Vote du rapport de la CLECT**

21h arrivée de Bernard THALAMAS

Abstention : 1

Votes pour : 8

## **3/ Prêt à usage Claude LANDES**

Obligation d'établir un prêt à usage pour Claude LANDES . Il entrera en vigueur lorsque la commune sera propriétaire du terrain.

Préciser dans le document qu'aucune compensation ne pourra être demandée en cas de non reconduction du prêt. S'en assurer auprès du notaire.

## **4/ Plan de de la Salle Communale**

Une réunion de la commission travaux est prévue mardi 13 Novembre 2016 pour revoir le plan proposé par l'architecte.

## **5/ Devis Audubert pour la réfection du réseau d'assainissement du fond du bourg**

Un deuxième devis va être demander pour pouvoir comparer.

## 6/ Questions diverses

- L'horloge de l'Eglise dérive régulièrement  
Baudet propose d'ajouter dans le boîtier de contrôle une antenne qui, en recevant des signaux radio de synchronisation, remettra automatiquement l'horloge à l'heure.  
Devis de 290 €. Approuvé par les membres du conseil.
- Guirlande de l'Eglise. La guirlande défectueuse sera remplacée. Devis de 314,64 €
- Electricité de la salle communale  
Lancer nouvelle consultation auprès de l'électricien retenu pour la rénovation de l'appartement.
- Courrier de Mr Thoumine qui souhaite organiser un vide grenier au moment du feu de la St Jean. Ce n'est pas du ressort de la mairie, transmettre au comité d'animation.
- Blocs de pierre barrant la route d'accès au Gouffre. La SES doit les enlever après la fermeture du Gouffre. Ils seront remplacés par des bornes amovibles financées et mises en place par la mairie.
- Demande de Mr Yves RICHARD de brûler des déchets de jardin et plus particulièrement des bois fruitiers infestés par un champignon. Cas autorisé par la préfecture (bois malade).  
Autorisation accordée.
- Créer un document à apposer à l'emplacement des containers à poubelles et indiquant la position des containers à verre.
- Livre sur le patrimoine : à consulter en Mairie.

Fin de séance : 22H30

Subvention destinée au Comité d'Animation : non versée.